



**Exposition des enfants aux violences entre partenaires et  
apprentissage de l'inégalité entre hommes et femmes**

**fps**

## Table des matières

Introduction.....	3
I. Un enfant exposé aux violences entre partenaires est un enfant maltraité .....	3
a. En chiffres .....	3
b. Impacts sur les enfants.....	4
c. Attitudes des enfants face aux violences entre partenaires.....	5
II. La parentalité remise en question.....	6
a. Victime et responsable de la souffrance des enfants ? .....	6
b. L'auteur de violences est-il un mauvais parent ?.....	7
III. Apprentissage de l'inégalité entre hommes et femmes.....	7
IV. Conclusion .....	8
Bibliographie.....	9

MESBAHI Sophia

Secrétariat général des FPS - 2014

[sophia.mesbahi@mutsoc.be](mailto:sophia.mesbahi@mutsoc.be)

02/515 17 68

## Introduction

L'onde de choc des violences conjugales peut parfois dépasser le couple et s'étendre aux enfants. Pendant longtemps ces enfants ont été considérés comme de simples témoins. Mais ceux qui assistent à des scènes de violences sont également victimes.

Dans cette analyse, nous tâcherons de décrire d'une part, l'impact des violences entre partenaires sur les enfants et d'autre part, de mettre en lumière le lien entre cette exposition et l'apprentissage des relations inégalitaires.

### I. Un enfant exposé aux violences entre partenaires est un enfant maltraité<sup>1</sup>

Pour parler des enfants exposés aux violences entre partenaires, on a longtemps employé le terme « témoin ». Pourtant, aujourd'hui, il est largement admis que les enfants qui assistent à des scènes de violences entre partenaires sont exposés directement à celles-ci. Depuis quelques années, en matière de lutte contre les violences entre partenaires, les enfants sont reconnus comme une catégorie de victimes à part entière. En effet, « les enfants, lorsqu'ils grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence à la maison »<sup>2</sup>. Cette reconnaissance participe à la prise de conscience de l'existence d'un préjudice pour les enfants exposés à la violence. Ceux-ci sont davantage que des témoins puisqu'ils ne sont pas à l'abri de la menace qui pèse sur eux : « dans l'expression 'témoin', il semble que l'enfant n'est pas personnellement impliqué, convoqué malgré lui dans ce contexte et ce qu'il produit. Or, il en est tout autrement. En effet, l'enfant exposé vit au cœur d'une dynamique modulée par le cycle de la violence conjugale »<sup>3</sup>.

De plus, il existe une corrélation entre maltraitance infantile et violences entre partenaires. En effet, nombreux sont les enfants qui vivent dans un contexte violent et sont eux-mêmes victimes de maltraitements directs de la part de l'un ou l'autre parent, voire les deux.

#### a. En chiffres

Selon l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes<sup>4</sup>, en Belgique, dans plus de 40% des situations de violences entre partenaires, au moins un enfant a été témoin de violences sur l'un de ses parents. Quand il s'agit de violences graves et très graves, la proportion frôle les 50%. De plus, 35% des auteurs ont eux-mêmes assisté dans leur enfance à des violences entre leurs parents.

---

<sup>1</sup> Le titre de ce chapitre est librement inspiré de la brochure *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité* réalisée par la Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, disponible à l'adresse suivante : <http://www.egalite.cfwb.be>

<sup>2</sup> X., *Les enfants exposés aux violences conjugales en Bourgogne*, P.F.O.S.S., octobre 2013, p. 2.

<sup>3</sup> J.-L. SIMOENS, *Le cycle de la violence, un outil d'intervention ciblée auprès des enfants exposés aux violences conjugales*, Liège, C.V.F.E., décembre 2011, p. 2.

<sup>4</sup> Voy. x., « Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle », I.E.F.H., 2010.

En contexte de séparation, plus de 56% des situations de violences ont lieu en présence des enfants.

Enfin, 40% des enfants exposés aux violences entre partenaires sont également victimes de maltraitements physiques sur leur propre personne.

### b. Impacts sur les enfants

Les conséquences des violences entre partenaires sur la santé et le comportement des enfants sont multiples, mais pas spécifiques. C'est-à-dire qu'en présence de certains symptômes caractéristiques de la maltraitance, le professionnel de santé ou le travailleur social peut seulement formuler l'hypothèse d'un contexte familial préoccupant.

L'impact des violences conjugales sur l'enfant se répercute aussi bien sur son développement psychologique (estime de soi, culpabilisation, dépression, anxiété) que physique (blessures accidentelles ou intentionnelles, retard de croissance, énurésie<sup>5</sup>, troubles du langage). Toutefois, tous les enfants exposés réagissent différemment et certains peuvent ne présenter aucun trouble perceptible.

#### 1) Troubles affectifs et relationnels

L'enfant peut manifester des difficultés à s'attacher et/ou à se séparer, à identifier ses émotions et les gérer. Il peut également souffrir de timidité excessive, de crainte des adultes, de dépression et d'anxiété.

#### 2) Troubles comportementaux

Les enfants exposés aux violences peuvent avoir tendance à reproduire eux-mêmes la violence au travers de jeux, à présenter des difficultés de concentration, à être irritables, excessivement fatigués ou au contraire, hyperactifs. Ils peuvent également adopter des conduites addictives, suicidaires, ou fuguer et « délinquer ».

#### 3) Conséquences physiques et psychosomatiques

Outre les blessures indirectes ou directes causées par les violences intrafamiliales, l'enfant peut souffrir d'un manque de soins ou de négligences.

Des troubles psychosomatiques peuvent également apparaître. Il s'agit le plus souvent d'énurésie, retards de croissance, maux de tête, maux de ventre, malaises, troubles du sommeil.

#### 4) Effets sur le développement cognitif

Certains enfants développent, en réponse à la violence, des troubles de l'apprentissage liés notamment à un déficit d'attention et/ou à un désintérêt pour l'école. Ils peuvent aussi avoir des difficultés d'audition et de langage.

---

<sup>5</sup> [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr): émission d'urine involontaire et inconsciente, généralement nocturne, chez un enfant.

Par ailleurs, 60% de ces enfants présentent un syndrome de stress post-traumatique. Il s'agit d'un trouble anxieux qui survient à la suite d'un ou plusieurs événements stressants et qui se traduit par des difficultés de concentration, d'attention, de l'irritabilité, de l'agressivité envers soi-même et les autres, de l'anxiété, de la dépression, etc.

### c. Attitudes des enfants face aux violences entre partenaires

En réaction à la violence, les enfants se positionnent de manière différente. Ils peuvent prendre parti pour l'un ou l'autre parent, être coincés dans un conflit de loyauté<sup>6</sup> ou encore faire comme si rien ne se passait. Selon le contexte, ils endossent un rôle différent et mettent en place des stratégies pour faire face aux crises.

Lorsque l'enfant « perçoit l'environnement comme étant composé de 'bourreaux' et de 'victimes' »<sup>7</sup>, il peut avoir tendance à prendre parti pour la victime. Il considère l'auteur comme responsable de ce qui se passe au sein du foyer et tente d'éviter que la violence n'atteigne le parent victime. Si l'enfant perçoit son environnement comme « composé de 'gagnants' et de 'perdants' ; la violence est un moyen efficace pour être du côté des gagnants »<sup>8</sup>. Il s'identifie alors au parent auteur et considère la victime comme responsable de ce qui leur arrive à tous.

Si l'enfant reçoit des messages contradictoires de la part de ses parents, il peut se sentir obligé de prendre position. Dans ce cas, l'enfant ne prend réellement parti ni pour l'un ni pour l'autre et tente de rester fidèle aux deux. Il peut alors se sentir responsable et impuissant.

L'enfant peut également être dans le déni et prétexter que les violences n'existent pas. Si ses parents banalisent celles-ci, l'enfant doute de son ressenti et peut aller jusqu'à bloquer ses émotions.

#### 1) Stratégies adoptées

Que les violences soient dirigées contre eux ou contre un parent, les enfants développent des techniques de défense et de protection. Ces mécanismes viennent influencer les facteurs de risques et de protection inhérents à leur situation (famille, entourage, école, aide sociale).

Les stratégies principales sont les suivantes<sup>9</sup> :

- Blocage psychologique ou déconnexion émotionnelle
- Création d'une situation imaginaire
- Évitement physique
- Recherche d'amour et d'acceptation
- Prise en charge comme gardien protecteur

<sup>6</sup> L'enfant se retrouve malgré lui tiraillé entre les attentes de son père et celles de sa mère.

<sup>7</sup> *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité, Op. Cit.*, p. 34.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 30-31.

- Demande directe/indirecte d'aide
- Réorientation des émotions vers des activités positives
- Tentatives de donner du sens aux violences, de les prédire, d'éviter l'irruption des comportements violents

## 2) Rôles endossés

Dans la dynamique familiale, les enfants exposés aux violences sont amenés à endosser certains rôles afin de se protéger. Ces positions qu'ils adoptent peuvent évoluer au cours du cycle de la violence et circuler d'un enfant à l'autre dans la fratrie.

Le « petit parent » se sent investi d'une mission de protection vis-à-vis du parent victime et de la fratrie, il veille à leur sécurité tandis que le « petit agresseur » peut avoir des passages à l'acte violents envers la victime. Il s'identifie à l'auteur des violences pour contrer ses angoisses et éviter de contrarier le parent auteur. Dans un autre registre, l'« enfant modèle » est autonome et très bon à l'école, il fait de son mieux pour ne jamais faire de vagues et il évite tout ce qui, selon lui, est générateur de violences. Le « bouc émissaire » quant à lui, est au cœur des tensions et perçu par les adultes comme la cause des violences.

Bien que ces rôles servent à « retrouver une impression de contrôle sur leur environnement »<sup>10</sup>, ils peuvent nuire à l'épanouissement des enfants s'ils perdurent dans le temps. Une fois écartés de la violence, les enfants se dégagent petit à petit des rôles qu'ils avaient endossés et apprennent à retrouver leur place d'enfant.

## **II. La parentalité remise en question**

Qu'ils soient victimes ou auteurs, la prise en charge des violences entre partenaires met (inévitablement ?) en doute les compétences parentales.

### a. Victime et responsable de la souffrance des enfants ?

« Les violences conjugales infligent une souffrance psychologique qui affecte la volonté du sujet, ses liens affectifs, ses loyautés et ses croyances. Elles occultent pour beaucoup de femmes l'impact sur leurs enfants et l'impact sur leurs capacités de perceptions parentales »<sup>11</sup>. Certaines victimes peuvent ainsi sembler confuses et peu concernées par les violences agies au sein de la famille. En conséquence, l'exercice de la parentalité est incohérent et il n'est pas rare que les victimes soient tenues responsables de la souffrance de leurs enfants par leur entourage, le corps médical ou certains travailleurs sociaux. D'ailleurs, « les manquements des mères, en tant que parent, sont beaucoup plus signalés que ceux des pères »<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>11</sup> A. AÏT HMAD, *Violence conjugale et enfants : où en sommes-nous ?*, Liège, C.V.F.E., septembre 2012, p. 2.

<sup>12</sup> *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité*, *Op. Cit.*, p. 45.

Pourtant, si négligences il y a, elles sont majoritairement le résultat de la culpabilité, l'angoisse, la colère, l'indisponibilité émotionnelle ou simplement l'absence ou la perte de savoir-faire<sup>13</sup>. L'inconstance dans l'éducation des enfants est également considérée comme une stratégie pour éviter les crises. En présence de l'auteur des violences, « les victimes peuvent se montrer soit plus froides ou brusques, soit au contraire plus indulgentes ou permissives à l'égard de leur enfant »<sup>14</sup>.

#### b. L'auteur de violences est-il un mauvais parent ?<sup>15</sup>

Les auteurs de violences conjugales sont souvent considérés comme de mauvais parents. Pour beaucoup, il semble en effet difficile de concilier adéquation vis-à-vis de l'enfant et violences entre partenaires. Pourtant, malgré l'impact incontestable de la violence conjugale sur les enfants, le parent auteur peut se montrer adéquat lorsqu'il s'agit de prendre soin de l'enfant.

L'évaluation des compétences parentales des auteurs est essentielle pour évaluer le risque que courent les enfants exposés. Une étude française a montré que « les pères violents ont un style de parentalité différent de celui des pères non-violents »<sup>16</sup>. Leur capacité à tenir compte des besoins de l'enfant est limitée et ils font preuve de peu d'empathie. Cependant, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de l'enfant, il faut absolument distinguer le partenaire du père.

Quelle que soit la situation familiale, c'est l'« intérêt supérieur de l'enfant »<sup>17</sup> qui doit primer. Avec un soutien adapté, les aptitudes parentales peuvent toujours être développées. C'est la raison pour laquelle, même en contexte de violences conjugales, le maintien des relations parents-enfants est de plus en plus valorisé.

### **III. Apprentissage de l'inégalité entre hommes et femmes**

Répétition de la violence et rapports sociaux inégalitaires vont de pair. En effet, l'impact des violences conjugales varie notamment selon le sexe de l'enfant. Selon certains psychologues, les garçons auraient tendance à extérioriser davantage les conséquences de leur exposition à la violence. D'autre part, les petits garçons comme les petites filles observent et apprennent très tôt à reproduire la violence ou à se positionner en victime. Plus tard, dans leurs relations amoureuses, ces enfants peuvent être amenés à reproduire les comportements agressifs ou la victimisation. Pour une femme qui a été exposée aux violences dans l'enfance, la probabilité d'être victime de violences conjugales est trois fois plus grande. Si elle a été victime de maltraitements directs, celle-ci est cinq fois plus grande.

---

<sup>13</sup> A. AÏT HMAD, *Violence conjugale et enfants : où en sommes-nous ?*, Op. Cit., p. 3.

<sup>14</sup> *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité*, Op. Cit., p. 46.

<sup>15</sup> A ce sujet, Voy. B. BASTARD, *Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, octobre 2013.

<sup>16</sup> *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité*, Op. Cit., p. 42.

<sup>17</sup> Article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

On constate ainsi que certains garçons adoptent des comportements agressifs et de domination tandis que chez certaines filles, on remarque une tendance à « s'adapter au désir et attentes de l'autre, repousser les limites de ce qui est acceptable pour soi, par empathie et/ou pour exister, ou encore pour tenter d'obtenir une reconnaissance sociale »<sup>18</sup>.

La distinction de l'impact selon le sexe dépend principalement de la socialisation. En effet, les rôles attribués traditionnellement aux filles et garçons ainsi que les rôles intériorisés par ceux-ci favorisent la répétition de la violence.

Cette exposition aux violences et leur répétition alimentent les représentations sociales inégalitaires. L'apprentissage de l'inégalité entre hommes et femmes est intimement lié aux dynamiques familiales. C'est pourquoi, dans le cadre de la prise en charge des victimes et des enfants exposés aux violences entre partenaires, il est essentiel de travailler sur la non-violence et les relations égalitaires entre partenaires.

#### **IV. Conclusion**

L'exposition aux violences entre partenaires est désormais reconnue comme de la maltraitance infantile. L'apprentissage des relations inégalitaires est une de ses conséquences et non des moindres puisque l'intériorisation de l'inégalité entre hommes et femmes a des répercussions potentielles sur la vie affective, sexuelle, sociale et professionnelle de ces futurs adultes. Alors que peut-on faire ? Deux pistes de réflexion sont à envisager : le travail en réseau et la prise en charge spécifique des enfants exposés.

La prise en charge des violences intrafamiliales a plus de chance de porter ses fruits si elle repose sur un travail à la fois pluridisciplinaire et spécialisé. En temps de crise, le réseau psycho-médico-social tout entier doit se mobiliser afin d'accueillir les victimes adultes et enfants. Par la suite, un travail de fond doit nécessairement avoir lieu pour permettre aux enfants exposés d'intégrer des modèles relationnels égalitaires. Ce travail sert également de prévention à la répétition de la violence. Un enfant à qui l'on a appris à reconnaître les modèles égalitaires et qui les met en œuvre dans ses relations avec autrui est moins susceptible de reproduire ou subir des violences dans sa vie affective et sexuelle future.

Un accompagnement de qualité des enfants participe à la lutte contre les violences intrafamiliales et prévient l'apparition de nouvelles victimes.

De manière globale, l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle en milieu scolaire (EVRAS) est un moyen de favoriser les relations égalitaires. Ces animations visent aussi bien les enfants exposés aux violences que ceux qui ne le sont pas et permettent ainsi à tous les jeunes d'être sensibilisés aux violences intrafamiliales, notamment. C'est pour toutes ces raisons que nous aspirons au développement effectif d'une politique globale en matière d'EVRAS.

---

<sup>18</sup> *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité, Op. Cit., p. 28.*

## Bibliographie

AÏT HMAD A., *Violence conjugale et enfants : où en sommes-nous ?*, Liège, C.V.F.E., septembre 2012.

AÏT HMAD A., *Femmes, enfants, ados : les victimes de la violence conjugale*, Liège, C.V.F.E., décembre 2009.

AÏT HMAD A., SIMOENS J.-L., *Les enfants face à la violence conjugale. Réflexions sur le travail de l'équipe enfants du refuge du CVFE*, Liège, C.V.F.E., novembre 2006.

BASTARD B., *Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, octobre 2013.

BASTARD B., PHILIPPE C., *Entre protection de l'enfant et maintien des relations enfants-parents. L'intervention sociale face aux violences conjugales*, Note de synthèse, Paris, Observatoire National de l'Enfance en Danger, 2009.

KOWAL C., SIMOENS J.-L., *Mon père s'appelle Barbe bleue, ma mère Cendrillon. Et pourtant, ma vie n'est pas un conte de fée*, Liège, C.V.F.E., octobre 2008.

SIMOENS J.-L., *Le cycle de la violence, un outil d'intervention ciblée auprès des enfants exposés aux violences conjugales*, Liège, C.V.F.E., décembre 2011.

VASSELIER-NOVELLI C., HEIM C., "Les enfants victimes de violences conjugales", *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°36, 2006, p. 185-207.

X., *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité*, Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, 2013.

X., *Enfants victimes de violences conjugales*, C.O.D.E., décembre 2013.

X., *Les enfants exposés aux violences conjugales en Bourgogne*, P.F.O.S.S., octobre 2013.